Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°47

Quentin Fondu, Margaux Vermerie. Les politiques culturelles : évolution et enjeux actuels.. *Informations sociales,* 2015/4 (n° 190) (extrait)

Du national au local : la fin d'une ambition ?

Si, durant ces cinquante dernières années, l'échelon local s'est progressivement imposé comme l'échelle principale des politiques culturelles publiques, les élites, les associations et les élus locaux n'ont pas attendu la création du ministère de la Culture pour intervenir dans le domaine artistique et culturel puisque, dès le début du XIXe siècle, les communes gèrent et financent bibliothèques, musées et théâtres municipaux à des fins de rayonnement culturel et de prestige de la cité (Poirrier, 1996). Par leur soutien aux associations d'éducation populaire, les municipalités s'impliquent à partir de l'entre-deux-guerres au nom d'un idéal de démocratisation culturelle et sont donc précurseurs en la matière. Entre 1960 et 1980, on observe ainsi une véritable « municipalisation de la culture » (Urfalino, 2004, p. 309). L'augmentation sans précédent des budgets alloués au domaine culturel dans les communes, la création de services spécifiques au sein des administrations ainsi que la professionnalisation des acteurs sur le terrain participent à « l'institutionnalisation de l'intervention culturelle municipale » (Urfalino, 2004, p. 311).

[...]

Ces évolutions sont accompagnées par les politiques étatiques de déconcentration, symbolisée par la création des Directions régionales des affaires culturelles (Drac) en 1967, et de décentralisation, poursuivies par les différents transferts de compétences depuis 1982. Si les régions et les départements se sont vus dotés de compétences importantes (lecture publique, archives, enseignement artistique), ce sont bien les villes qui « structurent désormais la gouvernance culturelle » (Saez, 2012). Aujourd'hui, régions, départements, intercommunalités et communes nourrissent près de 80 % de l'effort public de la culture (hors Paris).

[...]

Depuis trente ans, le partenariat et la contractualisation entre l'État et les collectivités locales se sont imposés comme mode de gestion des politiques culturelles. Si ce système, qui repose sur le volontarisme des élus, offre une certaine souplesse, il conduit également à l'instabilité des projets et participe aux inégalités entre les territoires. À l'heure de l'acte III de la décentralisation, le monde de la culture s'inquiète : quelles seront les conséquences de la recomposition des territoires et de la redistribution des compétences sur les financements croisés et les modalités d'intervention des collectivités dans le champ culturel ? Parallèlement à cette crainte, ce mouvement du national vers le local montre peut-être une désaffection progressive de l'État en matière culturelle. Ce qui apparaissait auparavant comme un projet national tend à être relégué au second rang, au même titre que l'ambition de démocratisation qui était à sa source.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°48

Le Sénat veut des "musées propres"

La sénatrice Corinne Bouchoux, rapporteuse de la mission sur les œuvres spoliées, réclame des enquêtes sur le contenu des collections.

LE MONDE | 31.01.2013 à 12h56 • Mis à jour le 05.11.2013 à 12h14 | Par Nathaniel Herzberg

L'expression est lâchée au détour de son rapport : c'est bien à une opération *"musées propres"* qu'appelle la sénatrice écologiste Corinne Bouchoux. Soixante-sept ans après la fin de la seconde guerre mondiale, la rapporteuse de la mission d'information sur les œuvres d'art spoliées par les nazis invite l'administration et les musées français à donner une *"impulsion nouvelle"* à la recherche de la provenance de certains tableaux abrités dans les établissements publics.

De tous les pays européens, la France a été le plus systématiquement pillée : 100 000 œuvres dérobées et des trains entiers de tableaux, sculptures, meubles envoyés en Allemagne . A la Libération, plus de 60 000 pièces furent retrouvées, dont 75 % restituées à leurs propriétaires. Mais les familles avaient parfois été décimées. 15 000 œuvres restèrent orphelines. L'administration en vendit 13 000, les moins importantes. Enfin, quelque 2 100 furent placées en dépôt dans les musées, sous le label "Musées nationaux récupération" (MNR), *"une sorte de gardiennage en attendant d'avoir trouvé les propriétaires légitimes"*, insiste Corinne Bouchoux.

"SOUCI ÉTHIQUE"

Sauf que, longtemps, rien ne fut fait pour retrouver ces derniers. Et pas davantage pour rechercher les quelque 40 000 œuvres restées manquantes. A la fin des années 1990, la chute du mur de Berlin, la prise de conscience internationale et une enquête d'un journaliste américain changèrent la donne. Montrée du doigt, la France réagit. La mission Mattéoli sur les biens spoliés mit l'accent sur la situation des œuvres d'art en déshérence. La Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations se saisit du sujet. Des expositions des fameuses MNR furent organisées. Et un site Internet regroupant les différents répertoires d'œuvres spoliées fut créé au ministère de la culture .

"C'est bien, mais il faut aller plus loin", affirme Corinne Bouchoux. Par *"souci éthique"*. Mais aussi parce que d'autres pays, comme la Grande-Bretagne , l'Allemagne ou les Etats-unis, le font. Et elle ajoute : *"Je ne veux pas qu'on dise dans trente ans que nous n'avons rien fait."*

Elle formule donc neuf propositions. A commencer par la réouverture des dossiers sur les œuvres les plus sensibles. Parmi les 2 100 MNR, 163 ont été classées *"spoliées avec certitude"*. Une *"recherche systématique"* sur leur provenance et sur l'identité d'éventuels ayants droit doit être réalisée. *"Un marché privé d'enquêteurs spécialisés se met en place*, poursuit-elle. *Je préférerais que ce soient nos conservateurs qui fassent ce travail."* Elle réclame donc une formation pour ces derniers, mais aussi la mise à leur disposition d'étudiants de l'Institut national du patrimoine.

Toutefois, la recherche appartient à tout le monde , dit-elle, chercheurs ou familles en quête d'informations. Il importe donc de réaliser un répertoire complet de toutes les archives disponibles. Une perspective encore lointaine, disent les spécialistes.

"Le temps de l'Histoire apaisée est venu, affirme la sénatrice. *Les directeurs de musée savent qu'on ne va pas vider leurs collections."* Quant aux politiques, ils sont prêts, assure-t-elle, à se confronter aux questions les plus douloureuses. Par exemple ? *"Pourquoi les Alliés ont-ils bombardé les voies ferrées pour bloquer les trains transportant des œuvres d'art et pas ceux qui transportaient les déportés ?"* Temps de l'apaisement, mais aussi de la lucidité.

Nathaniel Herzberg

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°49

26.02.2008 par Lucie Agache

Nos musées peuvent-ils conserver des restes humains ?

La volonté de la Ville de Rouen de restituer une tête maorie conservée dans les collections de son Muséum d'Histoire naturelle au gouvernement néo-zélandais a remis en lumière, l'année dernière, les problèmes éthiques liés à la conservation de restes humains dans les musées. Pour réfléchir à ces questions, le musée du Quai Branly, à la demande de Christine Albanel, a organisé, le week-end dernier, un symposium de deux jours sur le thème « Des collections anatomiques aux objets de culte : conservation et exposition des restes humains dans les musées ». Des directeurs de musées européens, africains et océaniens, des représentants des communautés africaines, maories, aborigènes et du Vanuatu, des anthropologues, des responsables du rapatriement des collections, des sociologues, des philosophes, des historiens et des juristes ont ainsi débattu du bien fondé ou non de la restitution des restes humains à leur communauté d'origine. En effet, deux visions des choses s'affrontent sur ces questions. D'un côté, celle des peuples dits premiers pour qui le corps des ancêtres, même mort, conserve une force magique et spirituelle et qui désirent pouvoir rendre à ceux-ci les cultes qui leur sont dus. De l'autre, celle de la communauté scientifique occidentale qui redoute la restitution de tous ces restes humains qui ont permis de faire avancer la médecine, l'histoire et les recherches sur l'évolution de l'espèce. Pas facile de concilier ces deux points de vue, même quand les deux parties prônent la coopération. Reste que la France, qui est coincée entre la loi sur la bioéthique de 1994 affirmant que les restes humains ne peuvent pas être propriétés de l'Etat et celle du 4 janvier 2002 sur l'inaliénabilité des collections publiques, n'est pas prête, contrairement à la Suède par exemple, à rendre l'intégralité ou presque de ces collections. La députée-maire de Rouen, Catherine Morin-Desailly, qui avait vu sa décision de rendre la tête maorie annulée par le Tribunal administratif de Rouen, a déposé le 20 février une proposition de loi autorisant la restitution par la France des têtes maories.

© Connaissance des Arts 2017

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies afin de réaliser des statistiques d'audiences et vous proposer des services ou des offres adaptés à vos centres d'intérêts. En savoir plus...

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°50

Olivier GODET
est architecte, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne et rédacteur en chef de la *Pierre d'Angle*.

Faut-il tout conserver ?

La question se pose pour tout témoignage d'une activité humaine passée... et la réponse peut être recherchée dans sa signification et son sens pour la société.

A l'issue de la Révolution de 1789, certains esprits avisés se sont inquiétés des exactions commises contre des édifices témoins de l'Ancien Régime. Les châteaux représentaient la mémoire du pouvoir de la noblesse à éradiquer et à ce titre ont été transformés en simples carrières de pierre. Le terme de vandalisme est ainsi apparu au cours de cette période. L'abbé Grégoire ne disait-il pas, le 31 août 1794, lors d'un discours à la Convention : « *Les barbares et les esclaves détestent les sciences et détruisent les monuments des arts; les hommes libres les aiment et les conservent.* » Ces mêmes édifices seront ensuite considérés comme « bien commun » méritant donc l'attention de tous. Prendre position sur l'opportunité de détruire ou conserver est donc un ancien débat, animé par des intérêts très divergents.

La signification du patrimoine

Aujourd'hui, la question concerne tout témoignage d'une activité passée représentative de l'activité humaine ou de la richesse de notre environnement. A ce titre, on peut se référer à l'action et à la définition de l'Unesco sur le patrimoine mondial représentatif du génie humain qui mérite d'être transmis aux générations futures. Au-delà de l'aspect esthétique, c'est la signification tant sociale que technique ou économique qui en justifie la sauvegarde. Il ne suffit pas de s'interroger sur les seuls monuments, mais de considérer l'ensemble de notre mémoire et sa signification. La banalisation de notre cadre de vie, la perte des racines et l'incertitude par rapport à l'avenir conduisent à une inquiétude de la société devant ces questions. Des associations se mobilisent et les questions posées concernent des domaines de plus en plus larges, ce que l'on a pu appeler le « tout patrimoine ».

Comment alors réagir dans ce contexte : faut-il tout conserver au risque de geler la situation actuelle et muséifier le territoire; faut-il détruire sans discernement comme cela était le cas dans les années 60-70; ou faut-il chercher une voie médiane permettant un équilibre rassurant et des procédures de réflexion adaptées aux territoires ?

La notion de transmission

La notion de patrimoine porte en elle une notion de transmission. Tel est le sens étymologique : ce que transmet le père. Peut-on refuser cet acquis?

La querelle des anciens et des modernes est récurrente et touche tous les arts. La Renaissance a vu le conflit entre l'art gothique et l'expression de l'antique au nom de l'opposition entre une tradition latine, méditerranéenne, et des influences de l'Europe du Nord qualifiées de barbares. Et pourtant, le XIX^{e} siècle romantique a « réhabilité » la diversité des styles.

On a aujourd'hui l'impression que les siècles passés ont su intégrer une harmonie des styles. Chaque monument, chaque ville est le fruit d'une accumulation d'interventions. La construction d'une cathédrale s'étalait sur plusieurs siècles et le style du chœur n'est pas toujours celui de la nef. Cependant, on y sent une grande homogénéité qui peut être attribuée à une continuité dans les techniques, les matériaux et la transmission des savoirs.

De même, toute ville historique voit la juxtaposition harmonieuse de constructions d'époques différentes. Ceci prouve que les anciens ont aussi été amenés à démolir pour remplacer, sans bouleverser l'unité de l'ensemble. La question est alors de déterminer à partir de quand ces transformations sont acceptables ou regrettables. On est en face d'une question de temps : bien sûr, il y a la patine du temps mais surtout, il y a, depuis un siècle, l'accélération des modifications des techniques avec l'apparition d'architectures de métal, de béton ou de verre venues se juxtaposer à plusieurs siècles d'architectures de bois et de pierre.

Quels critères ?

On peut constater que tout ce qui est intéressant n'est pas protégé et que le patrimoine se construit chaque jour. Les niveaux d'exigence sont variables selon qu'il s'agit de monuments ou de sites inscrits ou classés. Professionnels, experts et commissions en garantissent la pérennité et contribuent à définir leur capacité d'évolution. Des procédures telles que les secteurs sauvegardés ou les zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager posent la question de la valeur des éléments dans leur contexte et font l'objet de règles concertées ; chacun, sans être exceptionnel, joue par sa présence un rôle dans la personnalité de la ville. Les éléments marquants peuvent l'être par leur place dans un ensemble – une maison dans une rue homogène – ou par leur valeur représentative d'une série de bâtiments – les gares ou les mairies ont pris au XIX^{e} siècle une valeur importante dans la structuration de l'urbanisme et la traduction d'un progrès économique. Ailleurs, il a fallu d'importants efforts de persuasion pour préserver les centres anciens de la « rénovation », c'est-à-dire du remplacement, et orienter les interventions vers la

restauration.

Le caractère unique d'un bâtiment roman ayant traversé les aléas de l'histoire lui confère également une valeur inestimable, même s'il faut le redécouvrir à travers une restauration respectueuse de qualités modifiées par de précédentes interventions. Il s'agit alors d'intervenir avec discernement sur l'existant. Que dire lorsqu'il s'agit d'éléments exemplaires et porteurs de sens ? Les préserver nécessite de leur permettre d'évoluer. Que deviennent les fermes lorsque l'agriculture évolue ? Que deviennent les paysages ruraux lorsque les haies sont arrachées ? Nous sommes à l'évidence emportés par une évolution économique. Faut-il pour autant considérer que ce processus est satisfaisant ? Ces traces du passé portent en elles un dynamisme et un potentiel pour l'avenir. En ce sens, face aux frustrations que peut engendrer le développement, on peut considérer que le patrimoine sera recherché comme un refuge, ainsi qu'en témoigne l'intérêt pour le tourisme.

Une valeur d'usage

Il est important que la société conserve des repères au-delà des musées des traditions populaires, quels que soient leur intérêt et leur qualité. Quel avenir aura une coquille vide, sans usage ? Combien de bâtiments, victimes de laxisme, sont condamnés par manque d'entretien, phénomène plus pernicieux que le bulldozer ? Même si les premiers soins ont porté sur les châteaux suite au péril révolutionnaire, le champ s'est diversifié : la modification des bâtiments industriels pose la question du devenir des usines.

N'a-t-on pas appelé « krach des ouvriers », l'île Seguin, mémoire des usines Renault ? Ce site n'a pas trouvé de solutions de conservation, car sa valeur de mémoire était plus forte que sa valeur technique. On peut cependant trouver ailleurs des réussites telles que les opérations de Roubaix où les structures robustes d'usines textiles ont permis d'aménager de vastes surfaces de bureaux, ou de créer des logements ou des lofts très prisés dans les annonces immobilières.

Démolirait-on encore aujourd'hui les halles de Baltard ou l'abbaye de Cluny qu'aucune architecture virtuelle ne remplacera jamais ? L'important est de donner du sens à l'architecture et d'éviter de réaliser un urbanisme sans mémoire. Les promoteurs en ont bien conscience lorsqu'ils commercialisent des opérations nommées « Le clos de l'abbaye » ou « la résidence du prieuré »...

Le travail patrimonial n'est pas exclusivement technique. C'est un état d'esprit qui consiste à s'appuyer sur les caractéristiques de l'existant avant de décider de le renforcer ou de le remplacer. André Chastel disait : « le patrimoine se reconnaît au fait que sa conservation suppose des sacrifices mais que sa perte constitue un sacrifice plus important encore[1]... ».

1. « La notion de patrimoine », in Revue de l'Aren, n° 49, 1980.

http://www.constructif.fr/bibliotheque/2006-2/faut-il-tout-conserver.html?item_id=2692

© Constructif

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°51

Patrimoine français recherche mécène étranger

Confrontés à une érosion des dotations publiques, de plus en plus de propriétaires de monuments ou d'œuvres d'art se tournent vers le financement privé, souvent hors de nos frontières.

M le magazine du Monde | 16.09.2016 à 14h26 • Mis à jour le 16.09.2016 à 17h59

Comme d'autres monuments classés, le bosquet des Trois Fontaines du château de Versailles sera rénové grâce à des fonds privés. JEAN-CLAUDE N'DIAYE/LA COLLECTION

Si vous arpentez les jardins du château de Versailles lors des Journées européennes du patrimoine des 17 et 18 septembre, ne soyez pas surpris par les noms à consonance anglo-saxonne énumérés derrière le bosquet des Trois Fontaines. Comme de nombreux autres projets de rénovation, il a bénéficié de dons d'origine étrangère. Une manne à laquelle les monuments français risquent d'avoir de plus en plus souvent recours : sur près de 15 000 monuments historiques classés, un sur cinq est « globalement » ou « partiellement » en péril, alertent régulièrement les enquêtes sur l'état du patrimoine hexagonal.

Et que leurs propriétaires soient des individus ou des communes, ils font face à une érosion continue des dotations publiques destinées à leur – coûteux – entretien. Aussi certains n'hésitent-ils pas à *« chercher le financement dans toutes les directions »*, explique François Decoster, maire de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Outre 5,4 millions d'euros de fonds publics consacrés à la restauration de l'extérieur de la chapelle des Jésuites, ce sont dorénavant des Américains qui vont apporter leur pierre à l'édifice. Sous l'impulsion de Sarah de Lencquesaing, une Américaine mariée à un Français originaire de la région, la French Heritage Society a fait don de 250 000 dollars (221 000 euros) pour cette rénovation. Les fonds de cette association vont ainsi contribuer à la transformation de cet ancien centre intellectuel en un lieu de concerts et d'expositions.

Désengagement des départements

« Notre rôle est autant de donner de l'argent que de participer à la visibilité d'un monument, rappelle Sarah de Lencquesaing. *Nous soulignons ainsi l'importance universelle du patrimoine français. »* Si le budget des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), services déconcentrés du ministère de la culture , reste important en dépit de fluctuations, *« régions et départements se sont complètement désengagés »*, déplore Marie-Caroline Duburch, déléguée générale de la Fondation pour les monuments historiques.

Seul un département sur deux a ainsi aidé les monuments historiques privés en 2014, relève une enquête détaillée de l'association La Demeure historique. *« Les contraintes budgétaires des collectivités les incitent à prioriser leurs actions, par exemple en direction du social. La réforme territoriale ne fait qu'accélérer le processus, les grandes régions devant faire des choix »*, poursuit-elle. *« Les communes, qui sont souvent les propriétaires des édifices, voient leurs charges augmenter et nous sollicitent beaucoup plus qu'auparavant »*, remarque Lionel Bonneval, responsable mécénat pour l'association La Sauvegarde de l'art français.

Les grands musées font eux aussi appel à cette générosité traversant les frontières. Par exemple, en 2015, les donations au Louvre provenaient à 39 % de l'étranger, pour un montant de 20 millions d'euros. Les Japonais, en particulier des entreprises, ont fourni plus du quart de cette somme. Discrets, aucun de ces généreux mécènes ne souhaite expliquer son geste, probablement lié à une fascination toute nippone pour le Louvre.

Concurrence dans la levée de fonds

Certains projets, internationaux par essence, permettent également au musée le plus visité au monde de solliciter avec succès une philanthropie transnationale. Ainsi la création du département consacré aux arts de l'Islam a été financée pour plus de la moitié par des dons provenant de la fondation du prince saoudien Al-Walid, des Etats du Koweït, d'Oman, de l'Azerbaïdjan et du Maroc. De même pour l'ouverture des salles de mobilier XVIII^{e} en 2013, entièrement financée par des fonds privés – une première.

Si de riches étrangers apprécient et aident de longue date des lieux célèbres comme Chambord, il faut pour les autres joyaux se faire connaître de personnes qui ne prennent pas forcément la mesure de la richesse patrimoniale française. Une attitude volontariste aujourd'hui en plein développement. Afin que les donateurs bénéficient de déductions fiscales dans leur pays, les monuments peuvent par exemple créer un fonds de dotation ou s'associer avec des structures juridiquement basées à l'étranger.

« Il y a de plus en plus de concurrence dans la levée de fonds et tout le monde va un peu frapper aux mêmes portes », souligne Charlotte Dekoker, déléguée générale adjointe de l'Admical, association de développement du mécénat. Elle note également que le mécénat ne remplace pas les dotations publiques, qui servent surtout à des dépenses structurelles (paiement du personnel, entretien des locaux, etc.), alors que la philanthropie nécessite des projets de rénovation ou d'exposition pour remporter l'adhésion des potentiels donateurs.

Christelle Gérand

Tous les événements des Journées du Patrimoine, les 17 et 18 septembre, ici.
(http://journeesdupatrimoine.culturecommunication.gouv.fr/Programme#2/40.0/-29.9)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°52

In Situ
Revue des patrimoines

In Situ
Revue des patrimoines

23 | 2014
Le patrimoine dans la Grande Guerre

Le Patrimoine dans la Grande Guerre
Éditorial

Jean-Charles Cappronnier, Elsa Marguin-Hamon et Paul Smith

En ce début de l'année 2014, à l'heure où de très nombreuses initiatives contribuent à commémorer la Première Guerre mondiale en France et dans le monde[1], la direction générale des Patrimoines au ministère de la Culture et de la Communication se devait d'initier une réflexion sur le patrimoine et ce conflit, sous la double interrogation du patrimoine dans le conflit – la cathédrale de Reims, par exemple – et le patrimoine généré et légué par le conflit, comme les monuments aux morts. Le succès remporté par l'appel à contributions sur ces deux thèmes lancé au printemps 2013 a permis la publication d'un numéro de la revue *In Situ* intitulé « Le Patrimoine dans la Grande Guerre ». Ce premier numéro sera suivi d'un second consacré, lui, au patrimoine produit par la guerre, à sa valeur et à sa portée mémorielle.

Il s'agit donc dans un premier temps de cerner l'impact singulier de la guerre sur le patrimoine, compris dans le sens le plus large : paysages, sites, bâtiments, patrimoine mobilier et œuvres d'art, archives écrites, images, institutions... Nous l'envisageons sous l'aspect des destructions ou des dommages que ce patrimoine subit, mais aussi des mesures de protection et de prévention mises en œuvre durant la période même, sous l'égide de l'administration française, mais aussi à l'initiative des autorités allemandes.

Notons, sans prétendre en embrasser la totalité dans cet éditorial, la variété des champs explorés. Se trouvent ainsi mises en lumière les méthodes adoptées et l'œuvre accomplie par des archéologues allemands en Alsace durant le temps du conflit, allant jusqu'à la publication scientifique des découvertes. Du côté français, pilotées par l'administration centrale et dans le souvenir des pertes subies en 1870, des mesures sont prises par les archivistes pour sauver les fonds réputés les plus précieux dans les différents dépôts des zones proches du front.

Aux Archives nationales, un fonds peu connu, celui du Séquestre général des biens restitués par les Allemands, jette une lumière nouvelle sur le pillage des œuvres d'art et des objets mobiliers dans les régions occupées. Les œuvres et les monuments « suppliciés » deviennent très vite un outil de propagande, accréditant l'image d'un ennemi barbare, et se trouvent de ce fait tout particulièrement valorisés au sein du musée de Sculpture comparée (l'actuel musée des Monuments français). Le rôle et l'initiative de Camille Enlart, directeur du musée, sont à cet égard déterminants, et il sait largement recourir à la photographie pour susciter le recueillement et la ferveur de visiteurs dont le sentiment patriotique doit sortir raffermi. Aux photographies du musée d'Enlart vient s'ajouter, lors de l'exposition du Petit Palais en 1916, le spectacle des vestiges mutilés, manifestation organisée par Paul Ginisty, journaliste et directeur de théâtre, sous le patronage du sous-secrétariat d'État aux Beaux-Arts : cette opération de grande ampleur est dans sa totalité destinée à dénoncer les « atrocités allemandes ».

Du conflit émerge, sur le plan international, une conscience patrimoniale inédite, dont témoignent les débats parfois vifs qui opposent, sous l'égide de la Société des Nations, les experts de l'Office international des Musées, défenseurs d'un patrimoine partagé et mondial, à protéger par tous, aux nationalistes d'une part et, d'autre part, aux tenants d'un cadre juridique minimal s'appliquant aux seules destructions de guerre. Dès le début des hostilités, d'ailleurs, ces destructions de guerre provoquent un débat sur la préservation d'un patrimoine en ruine, des monuments mutilés chargés de témoigner, après la guerre, de la « barbarie allemande ». Se pose également la question « d'un tourisme » de guerre, de la patrimonialisation de certains vestiges significatifs des champs de bataille. Les quatre années du conflit mettent à rude épreuve toutes les doctrines des Monuments historiques.

Soulignons, enfin, l'importance de la photographie, qui, grâce à des appareils de poche, est dorénavant à la portée des soldats eux-mêmes, nous léguant un patrimoine d'images personnelles des plus variées. Du côté officiel, le fonds de la section photographique et cinématographique de l'armée peut offrir un inventaire en images du patrimoine picard détruit lors du repli des troupes allemandes en 1917, inventaire qui nourrit la propagande mais qui a aussi son utilité pour les travaux de restauration de l'après-guerre. Ce même fonds permet également de documenter un aspect crucial du conflit, l'effort patriotique des usines de guerre...

Toutes ces contributions dressent un tableau aussi divers que riche du patrimoine pendant la Première Guerre mondiale. C'est un patrimoine blessé, sauvé, sanctuarisé, mais aussi instrumentalisé au service de la propagande. En caractérisant la barbarie d'un ennemi vite assimilé au Vandale des temps anciens, par opposition à la civilisation latine et chrétienne que représenterait la France éternelle, cette propagande fait le lit des nationalismes et de l'esprit de revanche qui triomphe à Versailles en 1919, et, en définitive, participe d'une conception de la guerre où l'identification de l'adversaire au mal absolu autorise la totalisation du conflit et dessine les contours d'un siècle de sang[2].

NOTES

1. - Voir le portail officiel de la Mission du centenaire 14-18 : http://centenaire.org/fr.

2. - L'équipe d'*In Situ* tient à remercier très vivement Catherine Gros pour sa relecture des articles de ce numéro.

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°53

TRIBUNE

Pourquoi il faut commémorer le centenaire de 1914 - 1918

Par Bernard MARIS, Economiste, écrivain, conseiller scientifique de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale(http://www.liberation.fr/auteur/6998-bernard-maris) — 11 juillet 2012 à 19:07

A Reims, le président Hollande a évoqué le martyre de la ville pendant la Première Guerre mondiale, et la chancelière Merkel le pacifisme, à travers Aristide Briand et Wilhelm Foerster. 2014 sera le nouveau grand rendez-vous des Français et des Allemands, des Français avec le monde entier, et des Français avec eux-mêmes.

Pourquoi commémorer 1914 ? Pour la paix, l'amitié, mais beaucoup plus encore. D'abord pour comprendre notre société. En 1914, s'achève la première grande mondialisation commencée cent ans plus tôt. Jamais les échanges commerciaux et culturels n'ont été aussi denses. Paris accueille tous les artistes du monde et les artistes français voyagent partout en Europe, ces mêmes artistes qui, sans l'ombre d'un doute, s'engageront dans la guerre. Ravel fera des pieds et des mains pour être déclaré apte ; il finira par conduire un camion sur la Voie sacrée. Apollinaire, polonais, se bat pour s'engager. Au lendemain de l'assassinat de Jaurès, Guesde tombe dans les bras de Barrès, venu le premier saluer la dépouille de son vieil ennemi.

Pourquoi aucun intellectuel, aucun artiste ne se dérobera-t-il à la guerre ? Sont-ils partis avec les Français la fleur au fusil ? Non. Sauf quelques excités parisiens menés par les ligues, le départ est calme et grave. Etaient-ils revanchards ? Non pour la plupart, et plutôt pacifistes. Se préoccupaient-ils de l'Alsace-Lorraine ? Pas vraiment. Quelle était donc cette société qui, envahissant les gares le 2 août, s'apprête à disparaître, et quelle image donne-t-elle de la nôtre ?

Qui sommes-nous aujourd'hui qui portons plainte contre l'armée pour la mort d'un soldat ? L'armée française fut-elle plus brutale avec ses soldats que l'armée allemande ? Peut-être. Les troupes coloniales furent-elles plus sacrifiées ? Non, je ne crois pas. Ici les chercheurs, les universitaires, mais aussi les écrivains, les cinéastes vont s'en donner à cœur joie et travailler.

Comprendre et retrouver. Les Français sont fous de généalogie. Tous nous avons un grand-père, arrière-grand-père, grand-oncle, grand cousin combattant ou mort. Tous les jeunes Français issus de l'immigration ont un ancêtre ou cousin d'ancêtre combattant des troupes coloniales mort pour la France ou maltraité par elle lorsqu'il revint sans pension. Dire «nos ancêtres les Gaulois» n'a aucun sens, mais dire «nos ancêtres de 1914», pour moi qui suis d'origine sénégalaise, malienne, marocaine ou vietnamienne possède une signification. En 2014, les Français auront à cœur de retrouver les hommes, les femmes, les lieux des combats, les nécropoles

où les croix sont parfois surmontées du croissant musulman ou de l'étoile de David. Tous, Bretons et Occitans qui ne parlions pas français, Corses, faubouriens de Paris, Algériens, Malgaches, nous venons des Eparges, de Verdun, du chemin des Dames.

C'est pourquoi la commémoration de 1914 doit avoir une fonction généalogique et pédagogique. Il faut faire revivre aux enfants de l'école primaire la classe telle que la faisaient les instituteurs de 1914 ; il faut leur faire construire des «monuments de la paix» à côté des monuments aux morts, ou leur faire écrire des lettres à un ami allemand, créer des pièces de théâtre, ou trouver mille façons de les passionner - ils le seront. La Culture et l'Education nationale seront en première ligne. Il faut leur parler de l'arrière, des planqués, des marchands d'armes, du travail extraordinaire des femmes - les grandes oubliées de 14 - 18 -, leur montrer les gueules cassées aussi. Il faut leur faire lire Genevoix, Barbusse, Pergaud, Dorgelès, Cendrars... et Remarque, et tant d'autres ! Ces citoyens de 1914 qui pensaient justifier leur souffrance et leur malheur par ce beau concept, «la der des ders», par l'héritage de paix qu'ils laisseraient, ces femmes qui guettaient le garde champêtre ou monsieur le maire porteurs de mauvaises nouvelles, c'est eux. Eux qui, aujourd'hui, ne peuvent imaginer un conflit européen.

Les autres raisons sont politiques, et ne devraient échapper à personne. En 2014, la France sera la scène du monde. Tous les citoyens des pays belligérants vont se souvenir, visiter les lieux des combats, les cimetières. Les Canadiens vont aller à Vimy, les Américains à Saint-Mihiel, les Australiens et les Anglais sur la Somme pour ne citer qu'eux, et partout viendront nos amis allemands, belges, portugais, italiens, russes... En 2014, la France, pays du conflit, se doit de parler au monde. Ainsi qu'à elle-même.

Et d'abord de la République. 14-18 est le deuxième grand événement qui, après 1789, assied et installe la République. Cette République sera mise à bas par l'invasion du pays, jusqu'à ce qu'un troisième événement, la Résistance, la restaure.

De l'échec aussi. 14-18 est un incontestable échec, et d'abord français. Au-delà du 1,45 million de morts, 14-18 a débouché sur un deuxième carnage, plus abominable. Le minimum eût été que les femmes françaises acquièrent le droit de vote en 1918 ! Que l'armée se démocratise, que la question coloniale soit posée. Que l'égalité devant la mort se traduise par l'égalité dans la vie. Que les instituteurs et les curés qui, dit-on, «gagnèrent» cette guerre réclament l'égalité des droits partout dans les colonies ! Rien. Pire : la «paix» des nations, la «paix carthaginoise», la paix qui *«presserait le citron jusqu'à ce que les pépins craquent»,* comme disait Lloyd George, conduisit à l'horreur.

Comprendre, et honorer : honorer Jaurès, pacifiste, mais qui écrivit *l'Armée nouvelle.* Rendre aux fusillés leur place, entière, sans tache, à côté de leurs camarades. Retrouver Genevoix qui, sans pareil, a évoqué la mort de ses camarades avec une compassion, une tendresse, et une force inouïes dans *Ceux de 14.* Enfin, repenser l'Europe, dans un moment de tension et d'égoïsme, passer de l'amitié à la fraternité franco-allemande. *«Ce que nous avons fait, c'est plus que ce l'on pouvait demander à des hommes,* dit Maurice Genevoix, *et nous l'avons fait.»* Pourquoi ?

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°54

MEDIAPART

A quoi sert l'histoire ? (en quatre minutes trente)

1 NOV 2009 PAR [redacted] EDITION LE COMITE DE SAVOIR PUBLIC

Ce petit texte a été écrit pour "La Fabrique de l'histoire", émission quotidienne de France Culture. Cette année Emmanuel Laurentin (et sa nombreuse équipe) proposent à divers historiens de répondre à la question "A quoi sert l'histoire", en quatre minutes exactement.

Ce petit texte a été écrit pour "La Fabrique de l'histoire", émission quotidienne de France Culture. Cette année Emmanuel Laurentin (et sa nombreuse équipe) proposent à divers historiens de répondre à la question "A quoi sert l'histoire", en quatre minutes exactement.

Ca a lieu tous les vendredis tout au long de l'année 2009-2010. Je me suis livré à l'exercice à la demande d'Anaïs Kien. Bon, mais quel est le rapport ? Pourquoi publier ce texte sur le site du Comité de savoir public ? Parce que le mouvement des universitaires du printemps 2009 a montré avec acuité le lien étroit qui unissait la défense d'une université de service public à celle d'un savoir "public", c'est-à-dire d'un savoir construit dans le souci du public, et par conséquent étranger à toute logique de marchandisation pour produire de l'utilité privée.

Bref, la question de l'utilié de l'histoire n'est pas une question sage et scolaire, et elle ne saurait se résumer en simple question rhétorique pour émissions de radio.

"A quoi sert l'histoire ?" La question ressemble à un sujet de dissertation qu'on pourrait traiter en trois points. **Première partie**, l'histoire sert à éclairer le présent. C'était déjà le cas de Thucydide, au Ve siècle avant notre ère ! Au XXe siècle, c'est ce qui a conduit les historiennes et les historiens à tisser des liens de plus en plus étroits avec les autres sciences humaines consacrées à l'étude du présent, comme la sociologie, ou l'économie. Mais l'histoire ne sert pas seulement à éclairer les problèmes du moment. Elle permet de poser bien d'autres questions qui sont négligées dans l'espace public. D'où le **deuxième point** : il existe plusieurs types d'utilité de l'histoire, ou pour le dire autrement l'histoire peut servir à tout et son contraire. Elle peut être engagée et politique, elle peut servir à des fins de distinction sociale, elle peut aussi servir à répondre à des questions philosophiques sur la nature de l'homme ou sur celle du pouvoir. Elle peut s'écrire par en haut, du point de vue des hommes blancs au pouvoir, mais elle peut aussi prendre le parti des opprimés et des sans voix, ce fut le pari de la « history from below » en Angleterre, et des « études subalternes » en Inde. Bref l'utilité de l'histoire dépend des questions que nous lui posons. Mais ce trait n'a rien de spécifique, il est partagé par toutes les sciences humaines. D'où la **troisième partie** de notre dissertation. L'opération cruciale, qui définit l'utilité propre au métier d'historienne ou d'historien, est celle qui consiste à sélectionner les sources qui permettront de répondre à la question qu'on se pose. Selon que ces sources sont choisies dans les fonds anciens ou contemporains, en France ou à l'étranger, elles construisent un cadre temporel et géographique de référence à l'intérieur duquel les phénomènes prennent un sens. Dans cette opération concrète se dessine aussi une rhétorique historienne. Si l'on restreint le cadre d'analyse, on tend à insister sur la nouveauté et sur la spécificité des problèmes, sur leur ancrage dans un lieu et dans une époque singulière. Si au contraire on l'élargit, c'est plutôt pour les désingulariser, pour en montrer l'ancienneté, pour mieux faire la part de l'ancien et du nouveau, ou pour mettre en lumière leur caractère global plutôt que local.

Mais la question de l'utilité de l'histoire n'est pas seulement une question scolaire. Elle est aujourd'hui éminemment politique. Au cours du printemps et de l'hiver derniers, un mouvement de grève sans précédent a touché les enseignants-chercheurs des universités françaises. Les départements de sciences humaines et sociales étaient les premiers concernés par la grève. Depuis la stratégie de Lisbonne signée en 2000, les pays de l'Union européenne s'orientent vers un nouveau modèle d'économie de la connaissance, dans lequel on encourage les travailleurs à aller à l'université. Selon l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques), c'est faire un bon investissement pour l'avenir que de faire des études supérieures. Mais en France cet investissement serait moins rentable qu'ailleurs, parce que les études y seraient moins adaptées au marché du travail. Ce sont toutes les sciences humaines et sociales, et pas seulement l'histoire, qui sont en ligne de mire : les voici accusées de ne pas être utiles, c'est-à-dire de ne pas contribuer suffisamment à la croissance. Selon le philosophe Alain Renaut, l'explosion des effectifs dans ces disciplines a cours des quarante dernières années était une fausse promesse d'utilité faite des étudiants qui auraient dû choisir des filières plus appliquées ; autrement dit les sciences humaines n'ont pas vocation à être des enseignements de masse. La crise daterait de 1968.

Il me semble qu'on peut arriver à un diagnostic différent si l'on replace cette question dans un cadre temporel plus large. Rendre les sciences de l'homme utiles est un vieux rêve des Lumières. Pour Condorcet, il s'agissait d'abord de mieux organiser la manière dont elles contribueraient aux progrès de l'esprit humain. Mais l'injonction d'utilité, du mot d'ordre philosophique qu'il était, prend sous la Révolution française une dimension militaire et institutionnelle inédite. C'est à cette époque que les universités sont abolies, puis remplacées par des institutions plus capables de produire de l'utilité, comme l'Ecole normale ou la classe des sciences morales et politiques de l'Institut national de la République française en 1795. S'adressant à la Convention thermidorienne le 14 nivôse an III, le médecin Antoine-François Fourcroy analyse les raisons qui ont permis aux sciences, non seulement physiques mais aussi humaines, de survivre à la Terreur :

"Ainsi, explique-t-il, comme dans le système du monde, tout dépend de la seule force de l'attraction, dans notre système politique tout a été lié à une seule cause, la défense de la patrie."

Les sciences morales, en d'autres termes, ça sert d'abord à faire la guerre ; pas la guerre des armes sur le champ de bataille, mais la guerre économique, sanitaire, et idéologique. C'est à ce moment que l'utilité des sciences de l'homme, qui n'avait fait l'objet que d'expérimentations éparses, devient l'enjeu d'une lutte politique dont nous ne sommes pas sorti aujourd'hui.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction

L'AUTEUR

Julien VINCENT
enseignant-chercheur en histoire
Paris

1 BILLET / 1 ÉDITION / 1 ARTICLE D'ÉDITIONS / 2 FAVORIS / 4 CONTACTS

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour améliorer votre navigation. Gérer mes cookies

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°55

LADEPECHE.fr
mercredi 22 février, 11:40, Sainte Isabelle

Publié le 03/04/2015 à 07:34

Midi-Pyrénées/Languedoc-Roussillon la fusion territoriale en débat

Région Occitanie

Midi-Pyrénées et Languedoc, une même terre, une même langue, les mêmes valeurs... /Photo DDM

Le mouvement occitaniste organise, samedi à Toulouse, un grand débat sur la fusion des régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

«Toulouse et Montpellier, c'est la même langue, la même terre occitane, les mêmes valeurs». Dire de Jean-François Laffont, président de la convergence occitane, qu'il est un partisan de la fusion des deux régions relève de l'euphémisme. Il s'en réjouit. Et ce remariage entre deux territoires, cisaillés administrativement il y a quelques décennies, il entend bien le célébrer avec faste, en convoquant intellectuels, élus, occitanistes, scientifiques, historiens (lire encadré) pour un débat que cet avocat au verbe enthousiaste savoure déjà.

«On voit se créer sous nos yeux notre pays qui correspond peu ou prou à l'ancien Comté de Toulouse. C'est la province du Languedoc de l'ancien régime. Le parlement était à Toulouse, mais l'intendant siégeait à Montpellier» dit-il.

Plus qu'une fusion, c'est une renaissance fondée sur un même ADN linguistique et culturel. «Nous allons unir ce qui n'aurait jamais dû être désuni. Nous allons retrouver notre espace naturel, ajoute-t-il, en faisant référence au découpage administratif des régions dans les années cinquante, «une hérésie», qui avait éloigné Toulouse de l'Aude et de la Méditerranée.

Pour fédérer ce nouvel ensemble, pour que ses habitants se l'approprient, Jean-François Laffont estime important de lui donner un nom.

«Nous avons l'occasion de notre vivant, pour plusieurs siècles, de nommer le pays où l'on vit, où vivront nos enfants. Ce n'est pas anodin» prévient-il.

Il faut donc qu'il soit si possible «joli», surtout pas un acronyme barbare comme PACA ou un nom de «farlabique» comme «Sud de France». Lui milite pour «Sud-Occitanie», avec, comme symboles, le drapeau orné de la croix occitane, âgée de 450 ans, sans oublier les Barres catalane, de mêmes couleurs. Il y avait aussi Pyrénées, mais ça ne «parle pas beaucoup aux Gardois ou aux Lozériens», ou l'expression «Midi», trop connotée farniente.

Sud-Occitanie... Ça sonne ambitieux aux oreilles du plaideur toulousain. Ça signe une identité, une personnalité... Cela fait sens à l'heure de la mondialisation. «Cela incarne les valeurs millénaires de cette terre accueillante qui a toujours favorisé le vivre ensemble, de cette nouvelle région d'Europe capable de converser avec la Bavière, le Japon ou l'Écosse» ajoute, lyrique, Jean-François Laffont.

Avant la naissance de la future entité, prévue dans neuf mois environ, ses fervents promoteurs comptent bien profiter du débat pour solliciter notamment les élus sur la défense de la langue occitane, sur l'équilibre de ce vaste territoire entre métropoles et ruralité, sur les complémentarités et les échanges économiques, politiques, industriels ou en matière de santé, susceptibles d'assurer la

croissance, l'unité et la vitalité de la future région.

Le débat est organisé par Convergence Occitane (une fédération de 85 associations) en partenariat avec Pais Nostre, l'Université Jean Jaurès, le collectif catalan Sem, la Région Midi-Pyrénées et la ville de Toulouse.

Le colloque

Le débat se déroule demain à partir de 9 heures dans la salle Antoine Osète, 6 rue du Lieutenant-colonel Pélissier à Toulouse. Parmi les élus (interventions à 14 heures), Carole Delga, secrétaire d'État au commerce, Martin Malvy, MM. Saurel, Moudenc, maires de Montpellier et Toulouse, etc..

Parmi les spécialistes(débat à 9 heures) : Alèm Surre-Garcia, poète, écrivain, historien, Claude Marti, chanteur, Alain Garcia, vice-président de l'Académie de l'air et de l'espace, Roland Bugat, cancérologue, des universitaires etc..

S.B

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.
(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°56

LE MONDE | 16.02.2017 Par Florence Evin

La flèche de Saint-Denis reconstruite sous conditions

La ministre de la culture a donné son accord, avec des réserves, à un projet réclamé par les élus locaux.

La basilique de Saint-Denis dans son état actuel, sans sa flèche démontée en 1847.
2BDM ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

La basilique de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), nécropole des rois de France de Dagobert à Louis XVIII, prototype des cathédrales et modèle de Notre-Dame de Paris, devrait retrouver sa flèche de 85 mètres, élevée entre 1190-1230. Celle-ci, fragilisée en 1846 par une violente tornade qui avait mis à terre douze clochers de la région, menaçait de s'écrouler et fut démontée en 1847. Depuis des décennies, les maires de Saint-Denis réclament en vain la reconstruction du clocher. Une cause en passe d'être gagnée.

Mardi 14 février, après avoir rencontré les élus favorables à la reconstruction – Patrick Braouezec (FDG), le président de Plaine Commune, et Laurent Russier, le maire de Saint-Denis (FDG) – et reçu le soutien de Valérie Pécresse (LR), la présidente de la région Ile-de-France, la ministre de la culture, Audrey Azoulay, a donné un accord de principe à ce projet. Lequel dort dans les cartons du ministère depuis Jack Lang : *« J'avais annoncé, en 1992, que nous lancions les travaux de reconstruction »,* dit l'ancien ministre en se réjouissant de voir le projet d'actualité. Le changement de majorité à l'Assemblée nationale en avait décidé autrement.

L'accord est cependant en demi-teinte. En effet, M^{me} Azoulay lance les études de mise en œuvre du chantier tout en prenant en compte les réserves émises, le 30 janvier, par la Commission nationale des monuments historiques, au regard des principes généraux de restauration des monuments et de l'ancienneté du démontage de la flèche. Il est question de l'interprétation de la Charte de Venise : jusqu'où reconstruire et laisser visible la trace du temps.

Trois conditions sont posées par la ministre. D'abord, *« faire la preuve du caractère exceptionnel du chantier en matière d'utilité sociale, d'adhésion et de participation populaire »*. Source de lien social, un chantier école est réclamé par la mairie. A Jacques Moulin, architecte en chef des monuments historiques chargé de l'édifice classé, de l'organiser en l'ouvrant aux visiteurs. Pilote depuis dix-huit ans d'une même opération au château fort de Guédelon, dans l'Yonne, avec les techniques de l'époque, le tout financé par la billetterie, il sait de quoi il retourne.

Chantier pédagogique à visiter

« Avec cinq millions de visiteurs en trois ans, Guédelon est un succès incroyable. Et un enseignement formidable suivi par les équipes de l'université de Lyon. Au départ, on a été snobé par les érudits. Depuis, les plus réticents sont les premiers à en faire la promotion », note-t-il. Ce principe d'un chantier pédagogique à visiter serait donc proposé à Saint-Denis. *« Il faut attirer un public de non-spécialistes,* plaide M. Moulin. *Le monument vivote avec 100 000 visiteurs par an. Si nous ne renouvelons pas l'intérêt public de manière originale, pétillante, on va assister à un désintérêt pour les monuments, pour le patrimoine. Il est temps de réagir. »*

Deuxième condition posée par Audrey Azoulay : s'assurer, par des investigations complémentaires, que *« le massif occidental de la basilique pourra supporter sans dommage le chantier, et le poids d'une tour reconstruite »*. Jacques Moulin assure que des sondages seront faits dans les maçonneries. *« Nous avons tous les plans et les relevés de l'intérieur des murs, et même des photos. 70 planches dessinées sont conservées »*, indique l'architecte.

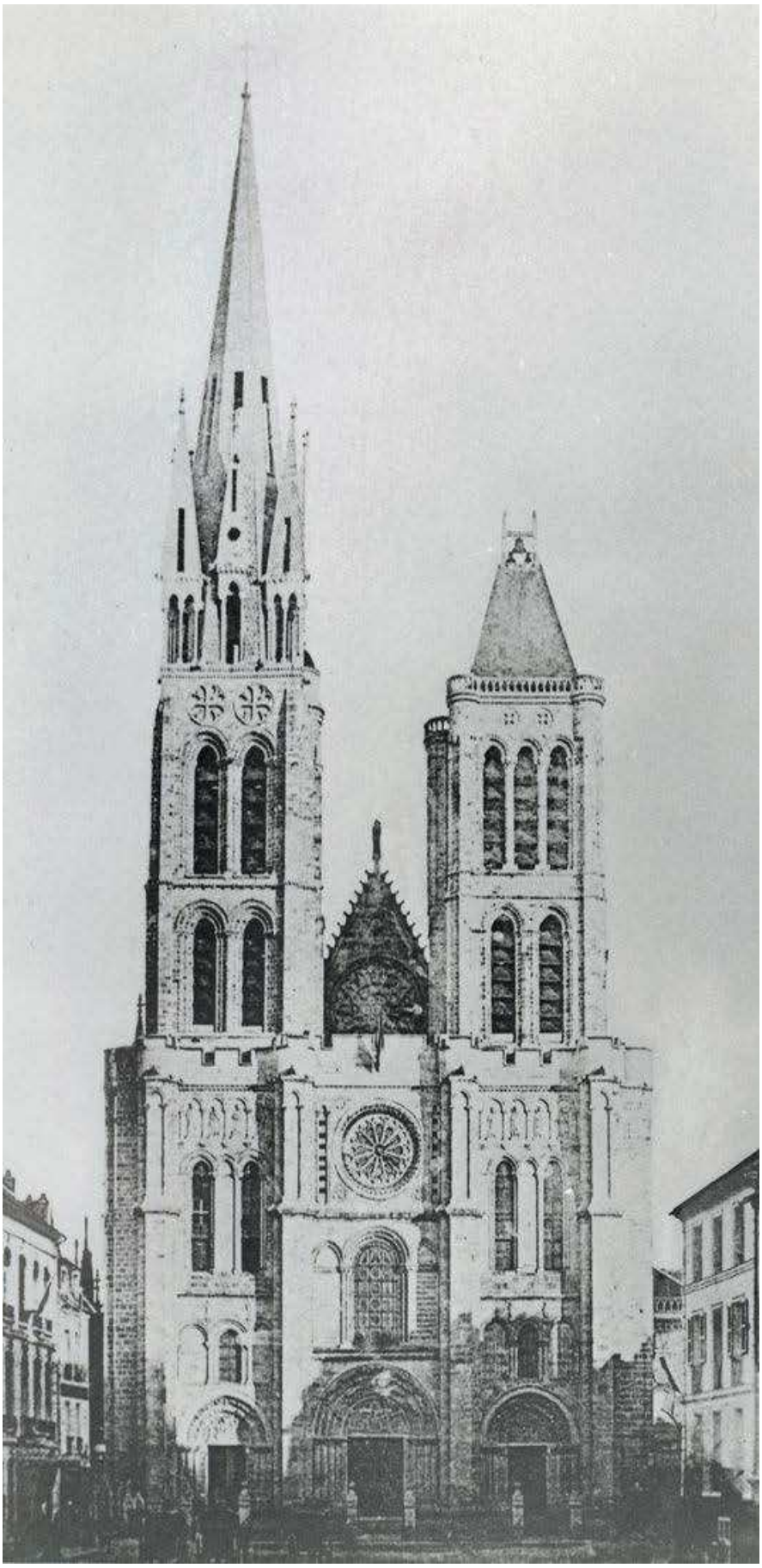

Photo anonyme du XIXe siècle, prise avant le démontage du clocher.
MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE SAINT-DENIS

Une précieuse documentation, rassemblée par son lointain prédécesseur, François Debret, qui avait décidé du démontage et numéroté les blocs. Trois cents pierres sont conservées, soit 8 % des besoins. Les blocs manquants seront taillés dans un calcaire équivalent des carrières de la Marne.

Enfin, la ministre exige que l'opération soit autofinancée par les recettes des visites du chantier et par le mécénat. L'Etat ne contribue qu'aux travaux indispensables sur la basilique. Jack Lang s'en émeut : « C*'est regrettable que l'Etat ne participe pas au projet, c'est un monument d'Etat. »* Deux à trois millions d'euros sont à trouver pour les échafaudages nécessaires au chantier et l'ajustement du projet avant que l'autorisation des travaux soit donnée.